



Municipalité de Saint-Flavien

177, rue Principale

St-Flavien (Québec) G0S 2M0

Courriel: municipalite@st-flavien.com - Site internet: www.st-flavien.com

Tél.: (418) 728-4190 | Fax: (418) 728-3775

RÉSOLUTION NUMÉRO : 14-153

MAINTIEN DES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Flavien, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 6 octobre 2014, à 20h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE :

Normand Côté

LES MEMBRES DU CONSEIL :

Patrick Demers	Lucie Bédard
Serge Bérubé	Michel Leclerc
Éric Lepage	Patrick Rousseau

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE les réductions d'heures aux services à la clientèle nuisent à l'accès des services dispensés par le bureau de poste pour nos citoyens.

Il est proposé par M. Patrick Rousseau, appuyé par M. Patrick Demers et résolu unanimement que le Conseil de St-Flavien demande à Poste Canada de maintenir les heures d'ouverture au service à la clientèle tel que celles qui sont en place puisque des réductions auraient comme impact un service inadéquat pour les citoyens.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE.

Pour le directeur général, Mario Roy,

France Bourdon
Secrétaire

Le 2014-10-09



Municipalité de Saint-Flavien

177, rue Principale

St-Flavien (Québec) G0S 2M0

Courriel: municipalite@st-flavien.com - Site internet: www.st-flavien.com

Tél.: (418) 728-4190 | Fax: (418) 728-3775

RÉSOLUTION NUMÉRO : 14-154

POSTE CANADA – NON AUX COMPRESSIONS

RÉSOLUTION ADOPTÉE lors d'une assemblée ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Flavien, M.R.C. de Lotbinière, tenue le lundi 6 octobre 2014, à 20h00, à l'endroit ordinaire des réunions du conseil, à laquelle assemblée étaient présents :

SON HONNEUR LE MAIRE :

Normand Côté

LES MEMBRES DU CONSEIL :

Patrick Demers	Lucie Bédard
Serge Bérubé	Michel Leclerc
Éric Lepage	Patrick Rousseau

Tous membres du conseil et formant quorum.

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Bérubé, appuyé par M. Michel Leclerc et résolu unanimement qu'il soit résolu que la municipalité écrive à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

QU'IL soit aussi résolu de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

COPIE CONFORME CERTIFIÉE.